

Série Finance sociale 101

La finance sociale est parfois complexe, et il est facile de se sentir dépassé au moment de consulter l'information en ligne sur le sujet. Pour susciter l'intérêt du public à l'égard de votre contenu, nous avons créé un glossaire de termes pertinents au Programme de préparation à l'investissement. Ces définitions seront présentées dans du contenu partageable auquel il sera possible d'accéder à partir de liens sur certaines pages Web. Ce contenu peut être partagé de façon régulière sur les médias sociaux (par exemple, un jour précis de la semaine) sous le titre « série Finance sociale 101 », en utilisant le mot-clic #ProgrammePI.

Voici un exemple de publication : *Bon lundi! Aujourd'hui, la série Finance sociale 101 porte sur l'innovation sociale. Pouvez-vous nommer un bon exemple d'innovation sociale? Pour en savoir plus : irp-ppi.ca #ProgrammePI*

Glossaire du PPI

Finance sociale

Investissement qui a des effets positifs sur le plan social, culturel ou environnemental, et génère un certain rendement pour les investisseurs. Par le biais de prêts et d'investissements, la finance sociale peut permettre de nouveaux intervenants de faire une différence.

Innovation sociale

Appuie de nouvelles solutions aux préoccupations sociales, culturelles et environnementales les plus pressantes.

Continuum de préparation à l'investissement

Il y a plusieurs étapes à la préparation à l'investissement. Ce continuum commence par la génération d'idées, la conception, le développement d'entreprise et se traduit par un organisme à vocation sociale prêt à recevoir un investissement.

Entreprise sociale

Organisme ou programme dont la mission est de vendre des biens ou des services pour tirer un revenu, tout en contribuant à la réalisation d'objectifs sociaux, culturels ou environnementaux positifs.

Entreprise à but lucratif à mission sociale

Ici, l'entreprise sociale se présente sous la forme d'une entreprise à but lucratif, à la différence près que les bénéfices sont utilisés pour soutenir la mission visant l'atteinte d'objectifs sociaux, culturels ou environnementaux positifs.

Organisme à vocation sociale

Organisme de bienfaisance ou sans but lucratif, entreprise sociale, coopérative ou entreprise à but lucratif à mission sociale. Dans tous les cas, un organisme à vocation sociale cherche à promouvoir une mission sociale, culturelle ou environnementale.

Organisme sans but lucratif

Organisme qui cherche à promouvoir un objectif social ou une position commune sur certaines préoccupations. Les profits, plutôt que de servir les propriétaires, sont réinvestis dans la poursuite de la mission de l'organisme. Les organismes sans but lucratif sont exonérés d'impôt.

Organisme de bienfaisance

Organisme sans but lucratif qui utilise ses ressources pour des activités caritatives au profit de la communauté, notamment un allègement de la pauvreté, l'avancement de l'éducation ou toute autre cause sociale, culturelle ou environnementale. Les organismes de bienfaisance doivent être enregistrés auprès de l'Agence du revenu du Canada pour pouvoir délivrer des reçus officiels de dons et être exonérés d'impôt.

Coopérative

Société ou entreprise coopérative détenue et exploitée par ses membres, à leur profit. La coopérative cherche à répondre à des besoins non satisfaits de la communauté, et peut s'adapter. Elle favorise la promotion des intérêts d'individus qui peuvent en faire plus collectivement qu'individuellement.